

CONTRAT DE LOCATION D'UN GITE RURAL

1. **Objet :**

Il est conclu entre le Locataire :

Nom : _ Prénom : _

Adresse : _

Tel : _ Email : _

Et le Propriétaire :

Nom : GOUTTENEGRE Prénom : YVES

Adresse : RUE DE CROMBIZE, 44 - 7181 FELUY

Tel : 0478/607.618 Email : info@letolet.be

Un bail de location d'un gîte rural dénommé LE TOLET situé à 7181 FELUY, Rue de Crombize 42 dont la capacité maximum est de 7 personnes, soit 6 adultes (2 chambres avec lit de 2 personnes + un canapé-lit dans le salon pour 2 personnes) et 1 bébé (dans un lit bébé à placer dans l'une des chambres). La présence d'animaux domestique n'est pas admise.

Pour une période du : _ / _ / 2011 à partir de 17 H au _ / _ / 2011 jusqu'à 13 H

Et dont le prix est fixé comme suit :

Location : __ EUR (__ EUR/jour)

Charges : Comprises (eau, gaz, électricité, télédistribution, internet wifi)

Le nettoyage est à charge du locataire (ou optionnellement à charge du propriétaire moyennant un supplément de 50.00 eur).

1 sac poubelle muni de la vignette obligatoire de la commune est compris pour les ordures ménagères qui ne font pas partie du tri (PMC, verre, cartons et papier). Des sacs supplémentaires munis de la vignette peuvent être fournis au prix de 2.00 eur/pièce

2. **Paiement :**

Un acompte de __ Eur, afin de confirmer la réservation, est à régler par virement au compte :

IBAN : BE34 3770 1651 4790 (ancien format belge : 377 – 0165147 – 90)

BIC CODE : BBRUBEBB (banque ING)

Le solde de __ Eur est payable au plus tard lors de l'arrivée sur place en espèces ou à l'avance sur le même compte (ci-dessus).

Une caution dont le montant est fixé à __ Eur est versée (ou remise en espèces) au plus tard le jour de l'arrivée. Cette caution est remboursée au locataire le jour du départ en espèces, déduction faite toutefois des dégâts qui auraient été constatés.

3. **Assurance :**

Le propriétaire a souscrit à une clause d'abandon recours dans la couverture incendie du gîte couvrant ainsi le locataire

4. **Equipement :**

Le bien susmentionné est équipé conformément à l'état des lieux joint au présent contrat. Le locataire doit prévoir la literie* (les draps-housse de dessous, housses de couettes et taies d'oreiller) et le linge de maison (linge de bain et de cuisine). Le propriétaire peut fournir la literie pour un montant de 10.00 Eur par lit (pour les longues périodes, renouvellement à convenir). Lit parapluie bébé sur demande avec draps en location pour 10.00 Eur/séjour

Les deux parties déclarent se conformer aux conditions générales annexées au présent contrat de location et dont elles reconnaissent avoir pris connaissance.

*Chambre 1 : lit de 160 ; Chambre 2 : lit de 140 ; Salon : canapé-lit de 160.

Fait en double exemplaire à FELUY, le _ / _ / 20 11

Signature du locataire

Signature du propriétaire